

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable, des transports
et du logement

Arrêté du 8 MARS 2012

Désignation du site Natura 2000 « bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine »

NOR : DEVL 1132476A

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la directive 2009/14//CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement, modifié par l'arrêté du 19 avril 2007 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine » (zone de protection spéciale FR2612009 l'espace délimité sur la carte au d'assemblage au 1/140000 ainsi que sur les 28 cartes au 1/25000 s'étendant le département de la Nièvre:

- Sur la totalité du territoire des communes suivantes: Beaumont-Sardolles, La Fermeté, Limon, Saint-Jean-aux-Amognes, Trois-Vèvres ;
- Sur une partie du territoire des commune suivantes : Billy-Chevannes, Bona, Béard, Champvert, Cizely, Coulanges-lès-Nevers, Druy-Parigny, Imphy, La Machine, Montigny-aux-Amognes, Ourouër, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Firmin, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-loire, Saint-Sulpice, Saint-Eloi, Sainte-Marie, Sauvigny-les-Bois, Saxi-Bourdon, Sougy-sur-Loire, Thianges, Ville-Langy .

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site natura 2000 « bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1 ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Nièvre, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bourgogne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 3

L'arrêté du 04 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 « bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine » est abrogé.

Article 4

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le **8 MARS 2012**

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature



Jean-Marc MICHEL

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2612009 - Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
(zone de protection spéciale)**

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A092	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A234	Pic cendré	<i>Picus canus</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

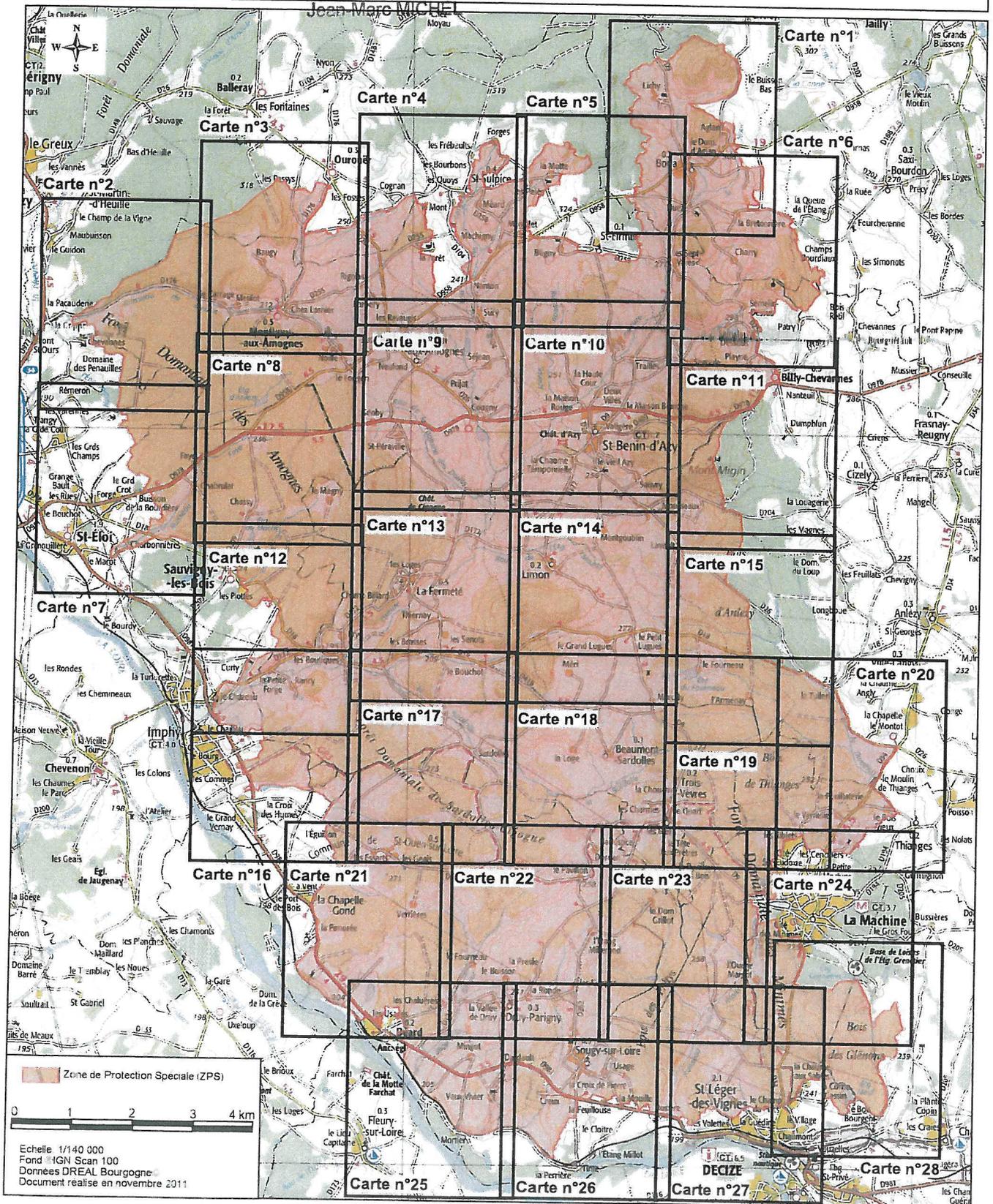
2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Néant



Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
ET DU BASSIN DE LA MACHINE
ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)
Carte d'assemblage (fond IGN Scan 100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
Signé le :
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

8 MARS 2012





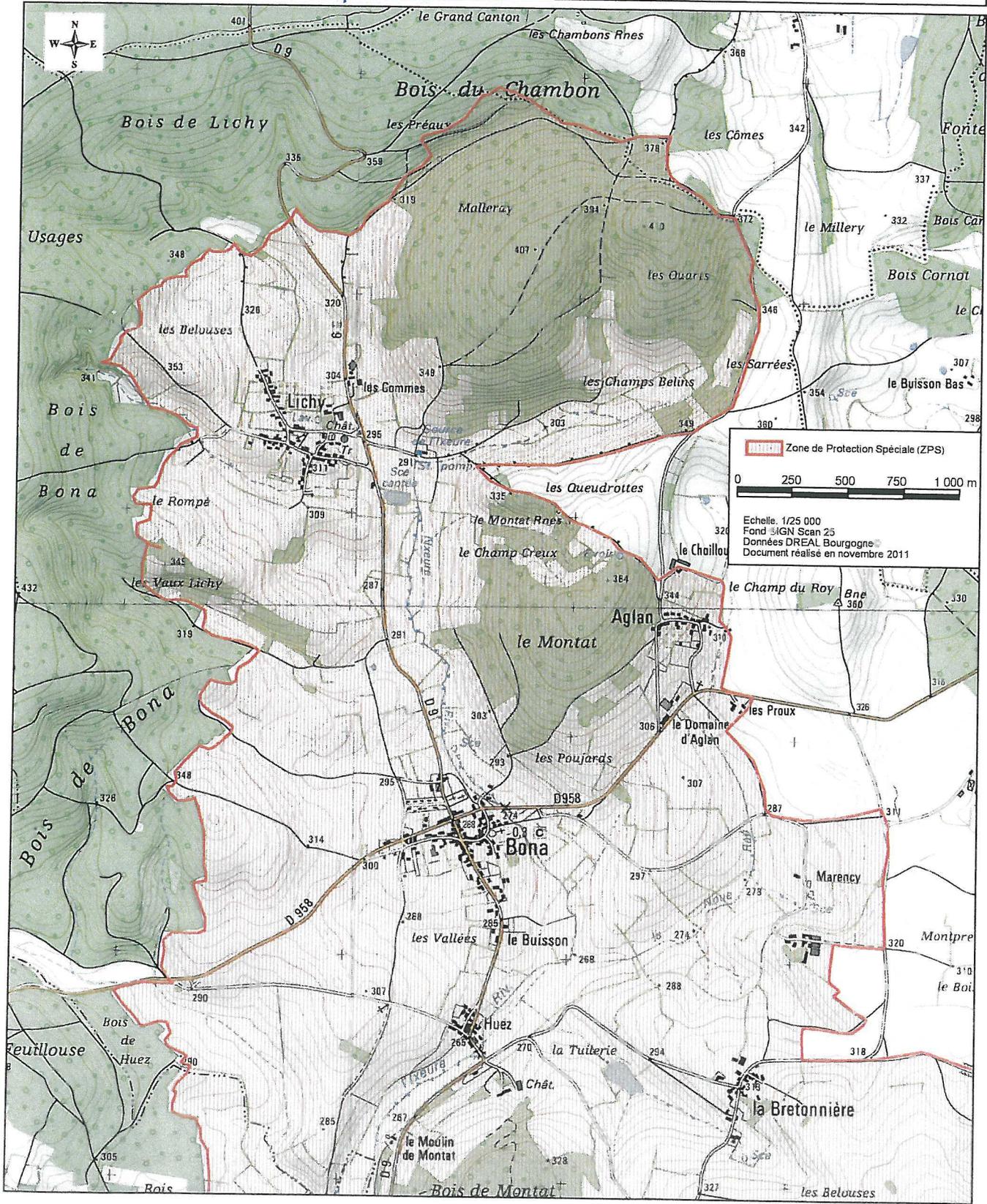
Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
ET DU BASSIN DE LA MACHINE

ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)
Carte n° 1/28 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
Signé par le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

8 MARS 2012



Jean-Marc MICHEL



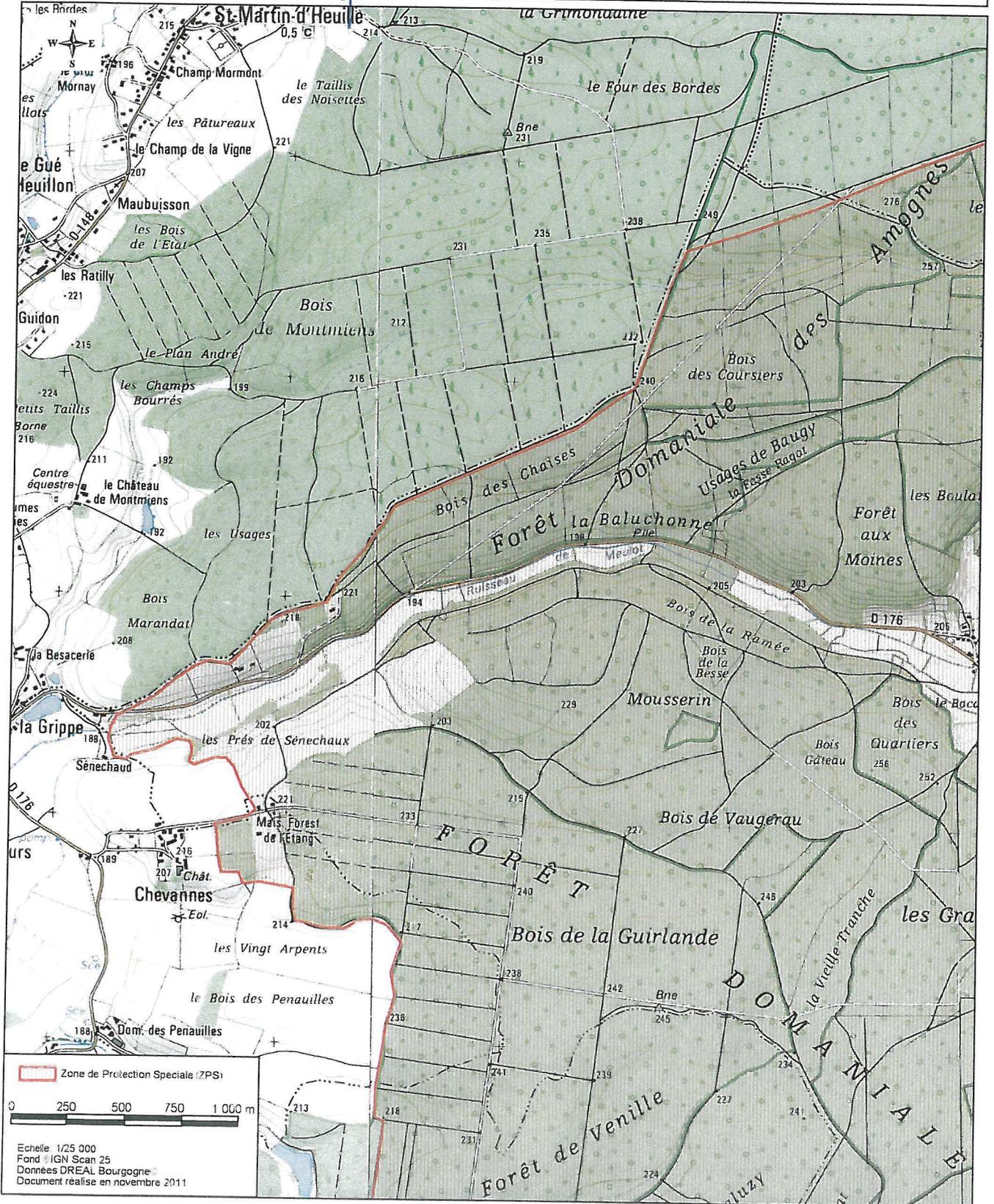


Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
 ET DU BASSIN DE LA MACHINE
 ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)
 Carte n° 2/28 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
 Signé le 08 MARS 2012

Le Directeur Général de l'Aménagement,
 du Logement et de la Nature

8 MARS 2012

Jean-Marc MICHEL





Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
ET DU BASSIN DE LA MACHINE

ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)

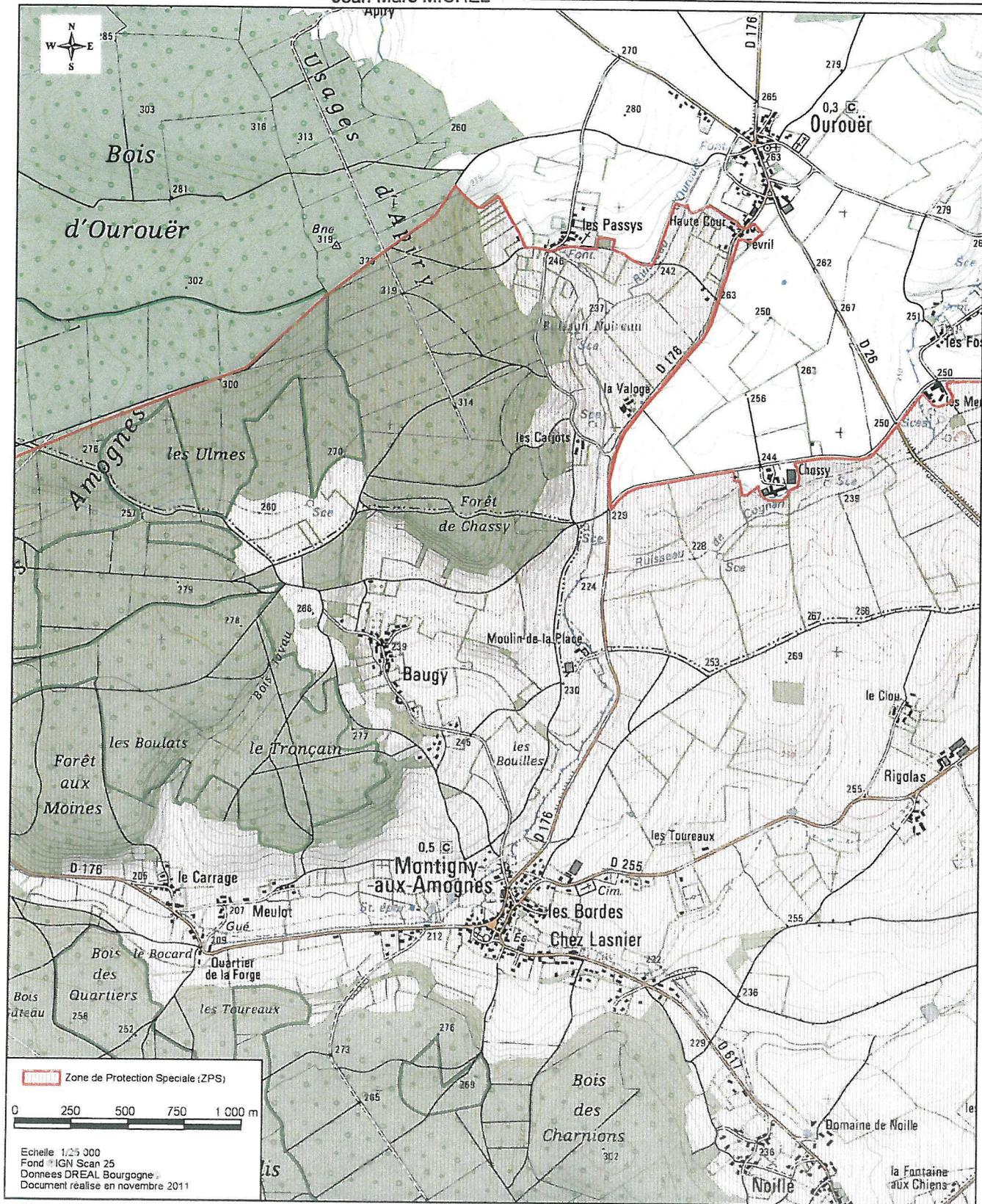
Carte n° 3/28 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS

Signé le Pour le Ministère en son nom, par délégation,

Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

8 MARS 2012

Jean-Marc MICHEL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
ET DU BASSIN DE LA MACHINE

ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)

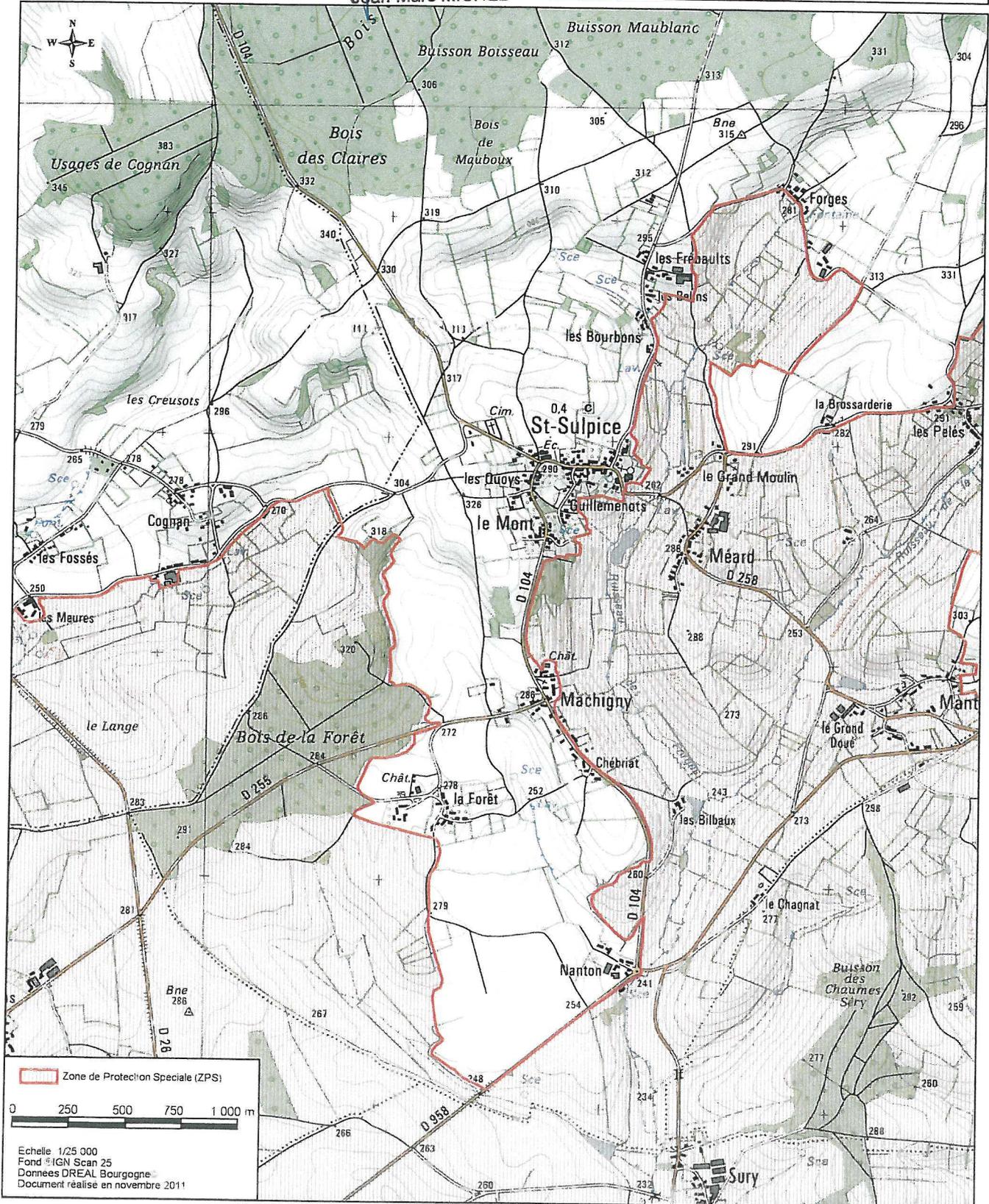
Carte n° 4/28 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS

Signé le : Pour le Préfet de la Nièvre, le Préfet de la Région Bourgogne,

Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

8 MARS 2012

Jean-Marc MICHEL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
ET DU BASSIN DE LA MACHINE

ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)

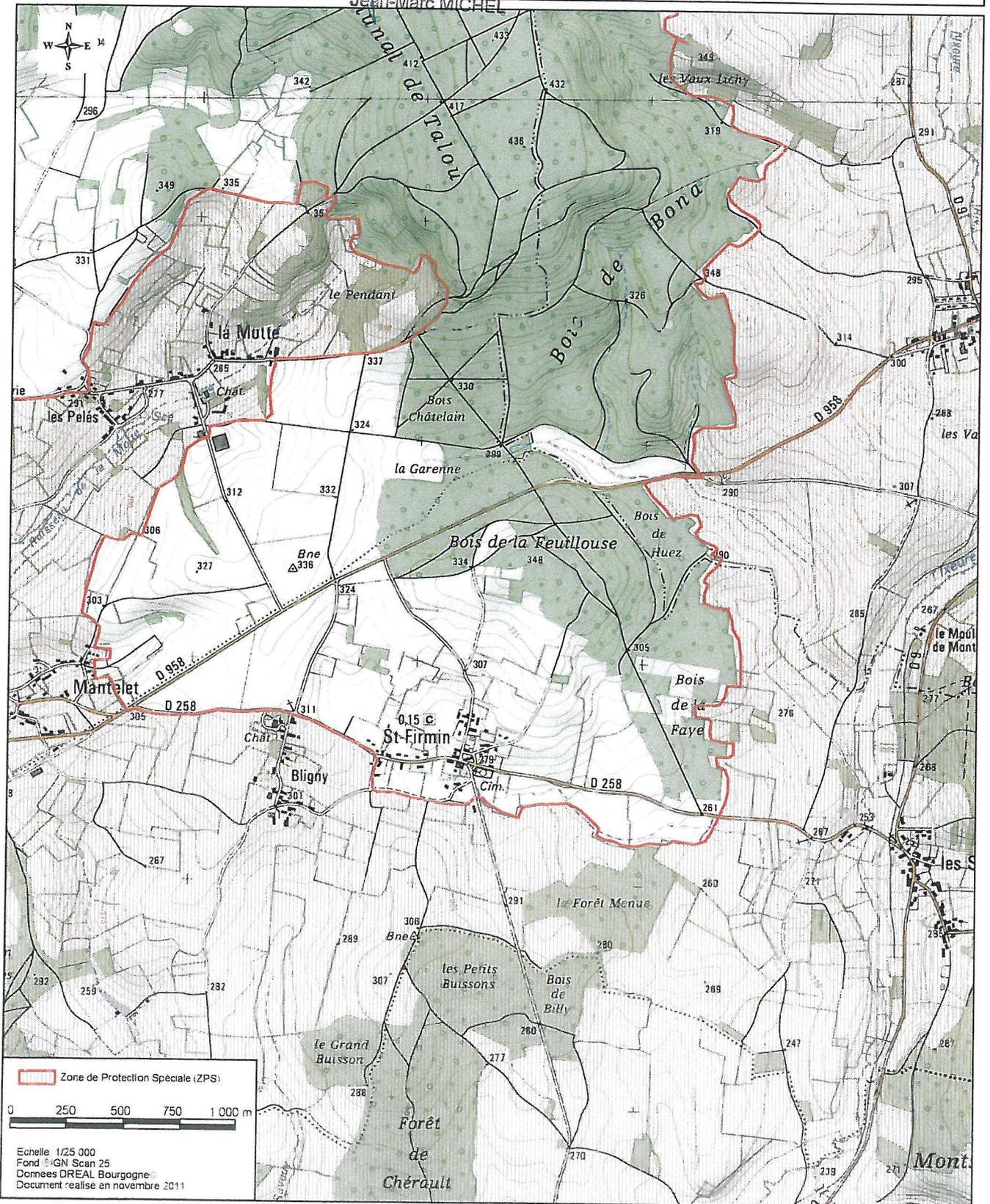
Carte n° 5/28 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS

Signé le : Pour le Ministre,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

8 MARS 2012

Jean-Marc MICHEL

Jean-Marc MICHEL





Site Natura 2000 BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES
ET DU BASSIN DE LA MACHINE
ZPS FR2612009 (Département de la Nièvre, Région Bourgogne)
Carte n° 7/28 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
Signé le : Pour le ministre, par délégation,
Le Directeur Général de l'Environnement,
du Logement et de la Nature

8 MARS 2012

Jean-Marc MICHEI

